

## Extrait du Registre des délibérations du Bureau

### Séance du mardi 1<sup>er</sup> décembre 2015

Membres du Bureau en exercice : 30

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 7.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 5.1

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h40.

**Etaient présents** : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, Mme Elsa MAILLOT (à partir du 7.1), M. François LOPEZ, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Christophe LIME (jusqu'au 1.2.1), M. Anthony POULIN, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET (à partir du 7.1), M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Fabrice TAILLARD, M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET, M. Emmanuel DUMONT (à partir du 1.2.1), M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 1.1.6)

**Etaient absents** : M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Karima ROCHDI, M. Yoran DELARUE, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT

**Secrétaire de séance** : M. Gabriel BAULIEU

**Procurations de vote** :

**Mandants** : JP. MICHAUD, E. MAILLOT (jusqu'au 1.2.1), C. LIME (à partir du 7.1), Y. DELARUE, P. CONTOZ (à partir du 1.2.1)

**Mandataires** : M. LOYAT, C. LIME (jusqu'au 1.2.1), E. MAILLOT (à partir du 7.1), J. KRIEGER, D. HUOT (à partir du 1.2.1)

## Aktya - Modification des statuts

**Rapporteur : Dominique SCHAUSS, Vice-Président**

**Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche**

### Inscription budgétaire

Sans incidence budgétaire

#### Résumé :

La SEM Aktya a lancé une procédure d'augmentation de capital par incorporation de réserves et apport en numéraire, avec l'entrée d'un nouvel actionnaire : la Région Franche-Comté.

Il convient d'approuver la modification des statuts issue de ces évolutions et d'autoriser les représentants élus de la CAGB à se positionner favorablement dans les instances dirigeantes d'Aktya.

### I. Présentation générale

Le Conseil Communautaire du 18 mars 2015 a acté le principe de la souscription par le Grand Besançon au projet d'augmentation de capital d'Aktya, l'Immobilier d'Entreprises du Grand Besançon, par la transformation en capital d'une avance en compte courant accordée fin 2013.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 octobre 2015 d'Aktya a présenté les modalités définitives de l'augmentation du capital, sur lesquelles elle sollicite ses actionnaires.

Le processus se déroulera en deux temps :

- d'une part, une revalorisation du capital par incorporation de réserves et augmentation de la valeur vénale des actions, ce qui portera la valeur du capital à 13 381 343 € pour 1 006 116 actions existantes, soit une valeur nominale de 13,30 € par action.  
Ceci ne modifie pas la répartition de chacun des actionnaires existants dans le capital.
- d'autre part, une augmentation de capital par apport en numéraire et création de 315 790 actions nouvelles d'une valeur nominale de 13,30 € l'unité, ceci pour un montant global de 4 200 007 €. Les actions à créer sont destinées aux actionnaires actuels et à la Région de Franche-Comté qui a souhaité entrer au capital de la société.

Le tableau ci-après fait apparaître à titre informel la situation des capitaux propres à l'issue de ces deux opérations :

actionnaires	Capital après incorporation de réserves	En %	Augmentation proposée	Capital après opérations	En %
CAGB	4 516 201,20	33.75	1 409 999,50	5 926 200,70	33.71
Ville Besançon	2 197 213,20	16.42	692 996,50	2 890 209,70	16.44
Département Doubs	1 826 555,50	13.65	0	1 826 555,50	10.39
CDC	3 012 170,70	22.51	945 004,90	3 957 175,60	22.51
Caisse d'Epargne	1 014 351,10	7.58	314 997,20	1 329 348,30	7.56
Crédit Agricole	814 837,80	6.09	251 995,10	1 066 832,90	6.07
Autres	13,30	-		13,30	-
Région Franche Comté			585 013,80	585 013,80	3.33
<b>TOTAL</b>	<b>13 381 342,80</b>	<b>100%</b>	<b>4 200 007,00</b>	<b>17 581 349,80</b>	

Au final, le capital s'établira à 17 581 349,80 € pour 1 321 906 actions de 13,30 € de valeur nominale.

## II. Modifications des statuts

En respect de l'article L.1524-1 du CGCT, les instances publiques actionnaires doivent se prononcer sur les modifications portant sur le capital social et sur les structures des organes dirigeants d'une SEM dont elles sont membres.

La mise en œuvre du processus d'augmentation du capital décrit ci-dessus nécessite la modification des statuts d'Aktya,

- d'une part sur l'article 7 relatif au montant et à la composition du capital social,
- d'autre part sur l'article 15 concernant le nombre d'administrateurs au conseil d'administration : l'entrée de la Région Franche-Comté au capital implique en respect des dispositions réglementaires de lui créer un poste d'administrateur.

Il en résulte les modifications statutaires suivantes :

### Article 7 :

#### **Ancienne rédaction :**

« Suite à l'augmentation de capital décidée par l'AGE du 27 novembre 2007, le capital social s'élève à la somme de 8 551 986 €. Il est divisé en 1 006 116 actions d'une seule catégorie de 8,50 € chacune »

#### **Nouvelle rédaction :**

« Suite à l'augmentation de capital décidée par l'AGE du 27 octobre 2015, le capital social s'élève à la somme de 17 581 349,80 €. Il est divisé en 1 321 906 actions d'une seule catégorie de 13,30 € chacune »

### Article 15-1-3

#### **Ancienne rédaction :**

« Le nombre de sièges au Conseil d'Administration est fixé à 12 dont 8 pour les collectivités territoriales ou leur groupement (..) »

#### **Nouvelle rédaction :**

« Le nombre de sièges au Conseil d'Administration est fixé à 13 dont 9 pour les collectivités territoriales ou leur groupement (..) »

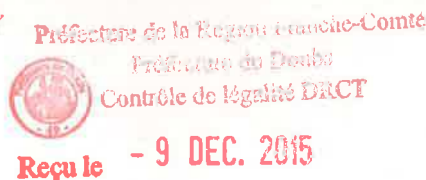
**MM. G. BAULIEU, A. BLESSEMAILLE, M. FELT, JL. FOUSSERET et B. GAVIGNET, conseillers intéressés, ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote.**

### **A l'unanimité, le Bureau :**

- approuve la modification des statuts d'Aktya du fait de l'évolution du capital social et de la composition du conseil d'administration,
- autorise les représentants du Grand Besançon à se positionner favorablement sur ces décisions dans les instances dirigeantes d'Aktya dont ils sont membres et à voter les modifications statutaires qui en résultent.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 22  
Contre : 0  
Abstention : 0



Pour extrait conforme,

Le Président